



Centre hospitalier de Périgueux

*Maître de l'Ouvrage :*

## **CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX**

80, avenue Georges Pompidou – CS 61205

24019 – PERIGUEUX CEDEX

*Opération :*

## **CHAMBRE FROIDE – BATIMENT N°25**

## **RENOVATION DU MONTE CHARGE**

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX SUIVANT « PROCEDURE ADAPTEE »  
(ART. 26 ET 28 DU CODE DES MARCHES PUBLICS.)**

### **DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :**

Le **16 JUILLET 2012** à **12 H.00**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Ce document comprend 12 pages

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## S O M M A I R E

	<u>pages</u>
<b><u>ARTICLE 1<sup>ER</sup> – OBJET DE L'APPEL D'OFFRE</u></b> .....	3
<b><u>ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u></b> .....	3
2.1 – Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres .....	3
2.2 – Intervenants.....	3
2.2.1 – Maîtrise d'ouvrage .....	3
2.2.2 – Maîtrise d'œuvre .....	3
2.2.3 – Contrôleur technique .....	4
2.2.4 – Organisateur – Pilotage – Coordination .....	4
2.2.5 – Système de sécurité incendie .....	4
2.2.6 – Coordinateur santé et protection des salariés .....	4
2.3 – Mode de dévolution .....	4
2.4 – Décomposition en tranches ou phases .....	5
2.5 – Complément à apporter au C.C.T.P. ....	5
2.6 – Variantes – Options .....	5
2.7 – Mode de règlement du marché .....	5
2.8 – Délai d'exécution .....	5
2.9 – Modifications de détail au dossier de consultation .....	5
2.10 – Délai de validité des offres .....	6
2.11 – Propriété intellectuelle des projets .....	6
2.12 – Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense .....	6
2.13 – Garantie particulière de matériaux de type nouveau .....	6
2.14 – Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail .....	6
<b><u>ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES</u></b> .....	7
3.1 – Retrait du dossier de consultation .....	7
3.2 – Langue dans laquelle doit être rédigée l'offre.....	7
3.3 – Offre.....	7
3.4 – Contenu du dossier de l'offre – Présentation des offres .....	7-8-9
<b><u>ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES</u></b> .....	9-10-11
<b><u>ARTICLE 5 – COMMUNICATION DES RESULTATS</u></b> .....	11
<b><u>ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u></b> .....	11-12

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Le présent appel d'offres concerne le :

### **LA REFECTION, LA RENOVATION ET LA MISE AUX NORMES DU MONTE-CHARGE DE LA CHAMBRE MORTUAIRE BATIMENT N°25**

L'objet du présent document est de préciser les modalités de la consultation et le mode de dévolution des travaux.

A titre indicatif, on peut prévoir que les travaux débiteront au mois de :  
**SEPTEMBRE 2012**

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 – ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE D'APPEL D'OFFRES**

La présente consultation est passée suivant « **Procédure Adaptée** », **sans variante**. Elle est soumise aux dispositions des articles 26 et 28, du Code des Marchés Publics.

### **2.2 – INTERVENANTS**

#### **2.2.1 – MAITRISE D'OUVRAGE**

La Maîtrise d'Ouvrage est assurée par :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR ORDONNATEUR  
CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX  
80, avenue Georges Pompidou – CS 61205  
24019 – PERIGUEUX CEDEX**

#### **2.2.2 – MAITRISE D'ŒUVRE**

La Maîtrise d'œuvre est assurée par :

**DIRECTION DES TRAVAUX ET DU PATRIMOINE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX  
80, avenue Georges Pompidou – CS 61205  
24000 – PERIGUEUX CEDEX  
Tél. : 05.53.45.27.19  
Fax : 05.53.45.27.22  
E-Mail : [da.st@ch-perigueux.fr](mailto:da.st@ch-perigueux.fr)  
ou [laurent.soumagnac@ch-perigueux.fr](mailto:laurent.soumagnac@ch-perigueux.fr)**

**2.2.3 – CONTROLEUR TECHNIQUE**

La mission de contrôle technique est assurée par :

**APAVE DUDEUROPE SAS**

Boulevard de Saltgourde – 24430 – MARSAC SUR L'ISLE

**2.2.4 – ORGANISATEUR – PILOTAGE – COORDINATION**

La mission O.P.C. est assurée par :

**DIRECTION DES TRAVAUX ET DU PATRIMOINE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX**

80, avenue Georges Pompidou – CS 61205

24019 – PERIGUEUX CEDEX

Tél. : 05.53.45.27.19

Fax : 05.53.45.27.22

E-Mail : da.st@ch-perigueux. Fr

ou laurent.soumagnac@ch-perigueux.fr

**2.2.5 – SYSTEME DE SECURITE INCENDIE**

Sans objet

**2.2.6 – COORDONNATEUR SANTE ET PROTECTION DES SALARIES**

La mission de Coordonnateur en matière de sécurité et de santé des travailleurs est assurée par :

**QUALICONSULT**

Centre d'Affaires Chamiers

Route de Bergerac

24660 COULOUNIEIX CHAMIERES

Tél/fax : 05 53 02 54 44 - E-mail : perigueux.qcs@qualiconsult.fr

**2.3 – MODE DE DEVOLUTION**

Le marché sera conclu en **1 lot**

- **Lot n° 1 – ASCENSEUR**

**2.4 – DECOMPOSITION EN TRANCHES OU PHASES**

Les travaux seront exécutés en :

- **Une seule tranche ferme**

## **2.5 – COMPLEMENT A APPORTER AU C.C.T.P.**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

## **2.6 – VARIANTES - OPTIONS**

Le marché sera passé sans variantes mais avec options suivant le C.C.T.P.

Les candidats doivent présenter une proposition conforme au dossier de consultation.

Une offre incomplète sera éliminée.

Les candidats devront prendre connaissance des lieux.

## **2.7 – MODE DE REGLEMENT DU MARCHE**

Le délai maximum de paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture, conformément à l'article 98 du Code des Marchés Publics (décret n° 2002-232 du 21 Février 2002).

En cas de dépassement du délai global de paiement, les intérêts moratoires sont calculés au taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de deux points.

## **2.8 – DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution est fixé à **4 mois**

La date prévisionnelle de début d'intervention est fixée au mois de **SEPTEMBRE 2012**.

## **2.9 – MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.**

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard **QUINZE JOURS** (15 jours) avant la date limite pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **2.10 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à **QUATRE VINGT DIX JOURS** (90 jours) à compter de la date limite de remise des offres fixée à l'article 5 du présent règlement de la consultation.

### **2.11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE DES PROJETS**

Sans objet.

### **2.12 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX INTERESSANT LA DEFENSE**

Sans objet.

### **2.13 – GARANTIE PARTICULIERE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU**

Si l'entreprise propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, ceux-ci devront répondre aux clauses particulières suivantes incluses au C.C.A.P.

« L'entreprise garantit le Maître d'Ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau (x) et fourniture (s) ci-après, mis en œuvre sur sa proposition pendant le délai de 10 ans à partir de la date d'effet de la réception du ou des matériau (x) correspondante.

Cette garantie engage l'entreprise dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du ou des matériau (x) et fourniture (s) ne serait pas satisfaisante, à le ou les remplacer à ses frais, sur simple demande du Maître d'œuvre, par le ou les matériau (x) de son choix. Elle sera couverte par une police individuelle de base ».

### **2.14 – MESURES PARTICULIERES CONCERNANT L'HYGIENE ET LA SECURITE DU TRAVAIL**

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent de la catégorie 3 au sens du Code du travail (loi n°93.1418 du 31 Décembre 1993).

Le chantier est soumis aux dispositions législatives et réglementaires de la loi 93.1418 du 31 Décembre 1993 et de son décret d'application n°94.1159 du 26 Décembre 1994, relatif à l'intégration de la sécurité et à l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors des opérations de bâtiment.

Le coordinateur sécurité est désigné par le Maître de l'Ouvrage (voir article 2.2.6).

**ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER ET PRESENTATION DES OFFRES****3.1 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est disponible **gratuitement** auprès de :

**CELLULE MARCHES  
DU CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX  
DIRECTION DES TRAVAUX ET DU PATRIMOINE**

81, avenue Georges Pompidou  
CS 61205  
24019 – PERIGUEUX CEDEX  
Tél. : 05.53.45.27.17 ou 05.53.45.27.26  
Fax : 05.53.45.27.22  
E-mail : [da.st@ch-perigueux.fr](mailto:da.st@ch-perigueux.fr)

**3.2 – LANGUE DANS LAQUELLE DOIT ETRE REDIGEE L'OFFRE :**

- **Le Français**

**3.3 – OFFRES**

Le candidat est informé que le marché est conclu dans l'unité monétaire suivante : **EURO**

**3.4 – CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE – PRESENTATION DES OFFRES**

Les candidats doivent transmettre leur offre sous un seul pli cacheté. Ce pli porte l'indication de la procédure à laquelle il se rapporte.

Référence dossier de consultation :

**MAPA DTP TX 12006  
CHAMBRE MORTUAIRE BATIMENT N°25  
RENOVATION DU MONTE-CHARGE**

Il sera adressé par tout moyen permettant d'assurer la traçabilité de sa réception à :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR  
DU CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX  
CELLULE MARCHES  
DIRECTION DES TRAVAUX ET DU PATRIMOINE  
80, avenue Georges Pompidou – CS 61205  
24019 – PERIGUEUX CEDEX**

Ou remis en mains propres, contre récépissé à :

**CELLULE MARCHES**  
**DIRECTION DES TRAVAUX ET DU PATRIMOINE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX**  
 80, avenue Georges Pompidou – CS 61205  
 24019 – PERIGUEUX CEDEX

Pour le **16 JUILLET 2012** à **12 H 00** **DELAI DE RIGUEUR**

Les dossiers qui ne seraient pas remis ou envoyés aux lieux indiqués ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les dossiers, qui seraient remis ou dont la traçabilité de la réception serait délivrée après la date et l'heure fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leurs auteurs.

**L'envoi des offres par voie électronique n'est pas autorisé.**

Le dossier sera composé de :

- **La lettre de candidature** (modèle DC1) ou **équivalent**,
- **La déclaration du candidat**, (modèle DC2) ou **équivalent**, qu'il complètera en indiquant notamment les renseignements nécessaires à l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
  - Renseignements relatifs à la situation financière du candidat,
  - Renseignements relatifs aux moyens et références du candidat,
  - Capacités professionnelles,
  - Attestation et certification de la capacité professionnelle,
  - Justificatifs des capacités professionnelles, techniques et financières des éventuels sous-traitants, le cas échéant (article 45)
  - Renseignements sur l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L323-1 du Code du Travail,
  - Déclarations/attestations sur l'honneur, en application des articles 43 et 45 du Code des marchés publics.
  - Pouvoirs de la personne habilitée à engager la société.

Dans le cas où une immatriculation au Registre du commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire ou lorsque la profession est réglementée, le candidat devra fournir l'un des documents suivants :

- Un extrait K ou K bis RCS (délivré par les services du greffe du Tribunal de commerce à une date récente)

- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM,
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription)

**En outre, seront produits les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat.**

Les pièces accompagnants le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.

Les candidats peuvent utiliser les imprimés DC1 et DC2 disponibles sur le site Internet : <http://finances.gouv.fr/minEFI/publique/marches-publics/index.htm> ou fournir des documents équivalents

- **Un Acte d'Engagement** pour l'ensemble des lots (offres de base) établi en un seul original signé par le candidat ou par son représentant dûment habilité auxquels seront annexés les bordereaux de prix datés et signés.
- **Le C.C.A.P.** ci-joint à accepter sans modification, paraphé à chaque page, daté et signé à la fin.
- **Le C.C.T.P.** ci-joint à accepter sans modification et ses annexes paraphées à chaque page daté et signé à la fin.
- **Le Règlement de la Consultation** ci-joint à accepter sans modification, paraphé à chaque page, daté et signé à la fin.
- Un **Planning prévisionnel** des travaux à exécuter pour le lot concerné.

#### **ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du Code des Marchés Publics.

1°) La Commission des Marchés procédera à l'ouverture de l'enveloppe, vu l'article 58 du Code des Marchés Publics.

Conformément à l'article 59 du Code des Marchés Publics et après avis de la commission des Marchés, le Directeur du Centre Hospitalier de Périgueux, Pouvoir Adjudicateur, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants :

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Valeur technique de l'offre</b></li> <li style="padding-left: 20px;">• Moyens techniques utilisés /5</li> <li style="padding-left: 20px;">• Moyens humains envisagés /5</li> <li style="padding-left: 20px;">• Méthodologie envisagée /10</li> </ul>	<p><b>30 %</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Planning prévisionnel de l'entreprise</b></li> </ul>	<p><b>30 %</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Prix des prestations</b></li> </ul>	<p><b>40 %</b></p>

En suivant la formule de calcul suivante :

Le choix des offres est effectué selon la méthode suivante :

Il comporte un classement qualitatif (V.T.) et un classement financier (F)

- ↳ 1 est la plus mauvaise note
- ↳ 0 correspond à la meilleure note

▪ **CLASSEMENT FINANCIER F (PRIX DES PRESTATIONS)**

$F = (\text{montant} - \text{montant mini}) / (\text{montant maxi} - \text{montant mini})$

Note : montant – montant mini) c'est-à-dire la différence entre le montant donné et le meilleur montant.

Le candidat le mieux placé sur le critère financier aura  $F = 0$

Le candidat le plus mal placé sur le critère financier aura  $F = 1$

• **CLASSEMENT QUALITATIF V.T.**

- Valeur technique de l'offre

- Planning prévisionnel d l'Entreprise

$V.T. = (\text{note max} - \text{note}) / (\text{note maxi} - \text{note mini})$

Note : note maxi – note c'est-à-dire la différence entre la note donnée et la meilleure note.

Le candidat le mieux placé sur le critère qualité aura  $V.T. = 0$

Le candidat le plus mal placé sur le critère qualité aura  $V.T. = 1$

La notation peut se faire sur 10.



Formule utilisée pour calculer la position du candidat en fonction du rapport qualité prix

**$(F \times 0,40) + (VT \times 0,30 + VT \times 0,30)$**

Le classement total du candidat (F et V.T.) se fait sur une échelle de 0 à 1  
0 étant le meilleur résultat.

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées en lettre sur l'état des prix forfaitaire et/ou le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Dans le cas de prix forfaitaire, si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, sont constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, ou d'un prix forfaitaire dans l'offre d'un concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit en cas de réponses non satisfaisantes ou incomplètes de **recourir à la négociation** avec tous les candidats.

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées en lettre sur l'état des prix forfaitaires et/ou le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Dans le cas de prix forfaitaire, si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, sont constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, ou d'un prix forfaitaire dans l'offre d'un concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### **ARTICLE 5 – COMMUNICATION DES RESULTATS**

les candidats sont informés du résultat de la consultation dès que le Directeur du Centre Hospitalier de Périgueux a fait un choix sur les offres. Il avise les candidats du rejet de leurs offres dans la limite du délai de validité des offres prévu au 2.10 du présent règlement.

Conformément à l'article 80 du Code des Marchés Publics, un avis d'attribution comportant le nom du ou des titulaire (s) retenu (s) et le montant du marché sera publié dans les mêmes conditions que l'appel public à concurrence.

#### **ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront faire parvenir une demande écrite à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Périgueux, au plus tard 6 jours avant la date prévue de remise des offres.

A titre d'information, les coordonnées des représentants de la Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre et prestataires de service sont les suivants :

▪ **MAITRISE D'OUVRAGE :**

**CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX**

80, avenue Georges Pompidou  
CS 61 205  
24019 – PERIGUEUX CEDEX  
Tél. : 05.53.45.27.19  
Fax : 05.53.45.27.22

▪ **MAITRISE D'ŒUVRE :**

**DIRECTION DES TRAVAUX ET DU PATRIMOINE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX**

80, avenue Georges Pompidou  
CS 61205  
24019 – PERIGUEUX CEDEX  
Tél. : 05.53.45.27.19  
Fax : 05.53.45.27.22  
E-Mail : [da.st@ch-perigueux.fr](mailto:da.st@ch-perigueux.fr)  
ou [laurent.soumagnac@ch-perigueux.fr](mailto:laurent.soumagnac@ch-perigueux.fr)

A Périgueux, le 18 JUIN 2012

A..... le .....

L'ENTREPRENEUR  
(cachet et signature)

LE DIRECTEUR ORDONNATEUR  
DU CENTRE HOSPITALIER,